

COMMUNE DE WILWISHEIM

Séance du 12 mars 2026 à 20h00

Nombre de conseillers : élus : 15 en fonction : 15 présents ou représentés : 14

Date de convocation : 06/03/2026

Membres Présents : BRASSEL Nicolas, EHRHARD Vincent (arrive à 20h10),
FLEISCHMANN Véronique, FREY Catherine, GASS Martine, GASS
Romain, HOLTZMANN Michel, KUNTZ Raphaëlle, MENGUS Julien,
MEYER Joëlle, ROOS Dominique, SCHMITT Elodie.

Pouvoirs : LORENTZ Sandra à FREY Catherine, KERRMANN Hervé à SCHMITT Elodie

Absents : KAPPS Thibaut,

Membre Excusé :

Le Conseil Municipal désigne GASS Martine comme secrétaire de séance.

Après lecture, le procès-verbal de la réunion du 26 janvier 2026 est adopté à l'unanimité.

1. Approbation du PV de la séance précédente et désignation d'un secrétaire de séance.
2. Travaux de rénovation globale et extension de la salle polyvalente et aménagement :
Attribution du lot 13 « Equipements de cuisine »
3. Maintenance des espaces verts
4. Approbation du compte financier unique 2026 de la commune et du budget du
lotissement Sand
5. Affectation du résultat d'exploitation 2026
6. Compte-rendu des délégations du Maire
7. Divers :
 - organisation du bureau de vote pour les élections municipales,
 - point relatif à l'entretien avec l'architecte des bâtiments de France
 - point sur les travaux de la salle

Délibération n° DCM-2026-007

1. Commande publique

1.1 Marchés publics

Travaux d'extension de la salle polyvalente : Attribution du lot 13 « Equipements de cuisine »

- Vu la délibération du 7 juillet 2025 attribuant les marchés de travaux de rénovation globale et extension de la salle polyvalente et aménagement des abords directs des lots 01 à 12 comme suit :

Désignation des lots	Entreprise retenue	Montant HT	Montant TTC
LOT 01 - GROS ŒUVRE VRD	STARK	380 437.75 €	456 525.30 €
LOT 02 - COUVERTURE / ETANCHEITE / ZINGUERIE	CCM	121 000.00 €	145 200.00 €
LOT 03 - MENUISERIES EXTERIEURES PVC / ALU	FERMETURE DES 2 SARRES	124 000.00 €	148 800.00 €
LOT 04 - SERRURERIE	WEINSTEIN	22 424.00 €	26 908.80 €
LOT 05 - PLATRERIE / FAUX PLAFONDS	IS PLATRERIE	163 950.75 €	196 740.90 €
LOT 06 - ELECTRICITE	SOVEC	160 000.00 €	192 000.00 €
LOT 07A - CHAUFFAGE PAC / VENTILATION	SANICHAUF	235 000.00 €	282 000.00 €
LOT 08 - SANITAIRE	POLY'TECH	108 381.88 €	130 058.26 €
LOT 09 - CHAPE / CARRELAGE	DIPOL	86 496.91 €	103 796.29 €
LOT 10 - MENUISERIES INTERIEURES	ROHMER	144 544.10 €	173 452.92 €
LOT 11 - PEINTURES INTERIEURES	HORNBERGER	22 422.56 €	26 907.07 €
LOT 12 - RAVALEMENT DES FACADES	FINAY	33 370.66 €	40 044.79 €
TOTAL DES MARCHES DE TRAVAUX		1 602 028.61 €	1 922 434.33 €

- Considérant qu'il reste à attribuer le lot 13 « Equipements de cuisine »,

- Le 1^{er} Adjoint au Maire et le Maire expliquent qu'il reste à attribuer le lot 13 « Equipements de cuisine et récapitule la démarche :

La durée de validité des offres a été fixée à 120 jours à compter de la date limite de remise des offres (11/04/2025), soit jusqu'au 9 août 2025.

Pour permettre au maître d'ouvrage de finaliser la procédure dans les meilleures conditions, la décision a été prise de prolonger la durée de validité des offres jusqu'au 30 avril 2026.

Cette prolongation s'est réalisée en plusieurs étapes, par un premier courrier du 11 août 2025 et puis par courrier du 14 octobre 2025 il a été demandé la prolongation de validité des offres jusqu'au 01/12/2025 aux 4 candidats, puis à nouveau jusqu'au 31 janvier 2026, puis ensuite jusqu'au 27/02/2026 et enfin jusqu'au 30/04/2026.

Conformément aux règles de la commande publique, cette prolongation ne pourra intervenir qu'avec l'accord exprès des candidats. En l'absence de réponse de leur part dans le délai, le maître d'ouvrage actera que le candidat ne souhaite pas prolonger la validité de son offre.

Sur les 4 candidats, 2 ont décidé de ne pas accepter la prolongation et donc de ne plus continuer la consultation.

- Le candidat EL3_KUTHE a notifié par courrier en date du 30/12/2025 qu'il ne souhaite pas prolonger la durée de validité de leur offre.

- Le candidat EL54_MESOCLIMAT n'a pas répondu dans les délais à notre sollicitation du 30/01/26 afin de prolonger la validité de son offre jusqu'au 27/02/2026. L'absence de réponse étant considérée comme le souhait de ne pas prolonger l'offre. En conséquence, l'offre est devenue caduque à compter du 31/01/2026 et ne peut plus être examinée dans le cadre de la procédure. Son offre est écartée pour ce motif.
- Vu le rapport d'analyse des offres,
- Vu la réunion de la Commission d'appel d'offres du 12/03/2026,

M. EHRHARD Vincent a rejoint la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **attribue** le lot 13 « Equipement de cuisine » à l'entreprise TRUMPF et fils SAS pour un montant de 48 949.09 € HT soit 58 738.91 € TTC,
- **dit** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2026,
- **autorise** le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité

Délibération n° DCM-2026-008

1. Commande publique

1.1 Marchés publics

Maintenance des espaces verts

Le Maire relate la nécessité de faire entretenir les différents espaces verts du village par un prestataire externe.

Considérant le manque de moyen en personnel et en matériel pour effectuer cette prestation en régie propre,

Considérant que les prestations de tonte et de taille effectuées par l'entreprise WEIL ont apporté entière satisfaction et ont lieu d'être reconduites cette année,

Après en avoir débattu, **le Conseil Municipal :**

- **décide** de valider le devis n° 019.26 établi par l'entreprise WEIL Loïc Paysage de WILWISHEIM pour un forfait annuel de 12 000 € TTC pour l'entretien des espaces verts de la commune,
- **autorise** le Maire à signer tout acte relatif à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

Délibération n° DCM-2026-009

7. Finances

7.1 Décisions budgétaires

Approbation du compte financier unique 2025 de la commune et du budget du lotissement Sand

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction Budgétaire et Comptable M57,

Le Maire donne présentation des chiffres du Compte Financier Unique (CFU) :

Section de fonctionnement	
Recettes	510 829.50
Dépenses	332 910.40
Résultat de l'exercice	177 919.10
Report antérieur	597 364.53
Résultat cumulé de clôture	775 283.63

Section d'investissement	
Recettes	552 964.94
Dépenses	812152.35
Solde d'exécution de l'exercice	-259 187.41
Report antérieur	167 416.27

Solde d'exécution cumulé de fin d'exercice	-91 771.14
--	------------

Solde cumulé pour l'exercice	-81 268.31
Solde cumulé de clôture	683 512.49

Le Maire indique que le Service de Gestion Comptable de Saverne a encore généré un compte financier unique pour le lotissement Sand clôturé le 31/12/2024 mais la Commune n'a pas opéré d'opérations comptables.

Le Maire quitte la salle pour permettre au conseil municipal de délibérer.

Après en avoir délibéré, le bureau :

- **valide** le fait que la présidence de séance soit assurée par M. BRASSEL Nicolas,
- **constate** la concordance des chiffres produits et résultats produits par le comptable avec ceux produits par l'ordonnateur au sein du compte financier unique,
- **approuve** le compte financier unique de l'exercice 2025.

Adopté à l'unanimité

Délibération n° DCM 2026-010

7. Finances

7.1 Décisions budgétaires

Affectation du résultat d'exploitation 2025

- Après avoir entendu le Compte Financier Unique (CFU),
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement,
- Constatant que le Compte Financier Unique présente les résultats suivants :

	RESULTAT N-2	RESULTAT DE N-1	RESULTATS DE CLÔTURE N-1	RESTES A REALISER N-1	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR LE CALCUL DU BESOIN DE FINANCEMENT
INVEST	167 416.27 €	-259 187.41 €	-91 771.14 €	24 823.11 € 146 523.60 €	121 700.49 €	29 929.35 €
FONCT	597 364.53 €	177 919.10 €	775 283.63 €			775 283.63 €
CUMULS	764 780.80 €	-81 268.31 €	683 512.49 €			

- Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/N-1	775 283.63 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0.00 €
Solde disponible affecté comme suit :	775 283.63 €
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	91 771.14 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	683 512.49 €
Total affecté au c/ 1068 :	91 771.14 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/N-1	
Déficit à reporter (ligne 002)	

Adopté à l'unanimité

Délibération n° DCM 2026-011

7. Finances

7.1 Décisions budgétaires

Compte-rendu des délégations du Maire

Par délibération du 08 avril 2022, le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, un certain nombre de ses compétences.

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit rendre compte à chaque séance du Conseil Municipal des décisions qu'il a été amené à prendre à ce titre.

Le Maire relate qu'il a décidé de ne pas appliquer en 2026, la révision des loyers sur les logements situés au 2 rue du Moulin.

Il rappelle ne pas pouvoir appliquer la révision des loyers en raison de la Loi « Climat et Résilience » du 22 août 2021 qui interdit à compter du 24 août 2022 toute augmentation de loyer des logements du parc privé classés F et G au titre du DPE. Les logements situés à la mairie et à l'école rentrent dans ce dispositif.

Le Conseil en prend acte

Divers :

- Organisation du bureau de vote pour les élections municipales,
- Point relatif à l'entretien avec l'architecte des bâtiments de France
- Point sur les travaux de la salle

Le Président de la séance
SCHMITT Elodie



Le secrétaire de séance
GASS Martine



